



REPUBLIQUE FRANCAISE

REUNION

DU

CONSEIL MUNICIPAL

(art L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la Commune de NEUFCHEF (Moselle) se réunira, en séance ordinaire, **le mercredi 25 septembre 2024 à 20 heures, en Mairie.**

ORDRE DU JOUR :

Désignation d'un secrétaire de séance

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 août 2024
2. Convention d'adhésion à la mission d'assistance du CDG57 sur les dossiers retraite relevant de la CNRACL
3. CDG 57 : Contrat d'assurance groupe garantissant les risques statutaires
4. Renouvellement de la convention de prestation de service pour la ; mise à disposition d'un Conseiller Numérique France Services (CNFS) mutualisé sur le territoire de la CAVF
5. Convention relative au fonds départemental d'aide aux jeunes (FDAJ) en difficulté entre le Département de la Moselle et la Commune/le CCAS de Neufchef
6. Instauration de la déclaration préalable au ravalement de façade
7. Plan de financement - Acquisition de miroirs de sécurité
8. Subvention exceptionnelle à l'association Fensch Vallée Actualités
9. CAVF : Rapport d'activité 2023
10. Décisions et informations

Fait à Neufchef, le 19 septembre 2024

Le Maire

Sandrine LAMBOUR

